

OFFRE DE PARRAINAGE MISTERBOOKING

Nombre de nos clients, très satisfaits du logiciel, nous demandent régulièrement si une offre de parrainage est en réflexion : Toute l'équipe Misterbooking est ravie de vous présenter sa nouvelle offre.

100€ pour le parrain, 50 € pour le filleul !

Éligibilité :

- Le contact parrainé doit être envoyé par e-mail à commercial@misterbooking.net.
- Le contrat Misterbooking du filleul doit être signé dans les 6 mois suivant la réception de cet e-mail.
- La mise en service de l'abonnement Misterbooking du filleul (soit sa première formation avec remise de son accès à son espace personnel) doit se faire au cours des 12 mois suivant la signature de son contrat.
- Les récompenses des deux parties seront validées lors du paiement de la première facture en intégralité par le filleul.

Données obligatoires dans l'e-mail de parrainage :

Cet e-mail de parrainage envoyé à Misterbooking par le parrain devra contenir les informations suivantes sur le filleul :

- Nom et prénom (le chèque cadeau sera envoyé à ce nom)
- Téléphone
- E-mail
- Nom de l'établissement
- Nombre de chambres

Le parrain doit également s'identifier avec ses informations suivantes :

- Nom et prénom (le chèque cadeau sera envoyé à ce nom)
- Nom de l'établissement
- Code de l'établissement s'il est client Misterbooking (ce code est utilisé pour vous connecter)

Primes :

- Les primes seront remises sous forme de chèques cadeaux. Les primes seront envoyées en nom propre aux personnes s'étant identifiées comme le parrain et le filleul.
- 100€ seront remis en chèque cadeau pour le parrain
- 50€ seront remis en chèque cadeau pour le filleul
- Les parrains peuvent cumuler plusieurs filleuls, donc plusieurs primes de 100€, sans limite de volume. Cependant, chaque filleul doit être une personne physique ET/OU un établissement n'ayant pas déjà fait l'objet d'une demande honorée.
- Chaque filleul ne peut être récompensé qu'une fois en tant que filleul par Misterbooking. Il peut cependant devenir parrain à son tour.
- Les primes ne sont honorées que par chèques cadeaux. Aucun remboursement, versement financier, déduction de facture ou autre mode de versement ne sera réalisé par Misterbooking. Aucune taxe ni aucun frais associé à cette prime ne pourront être réclamés à Misterbooking.
- Si les chèques cadeaux ne sont pas recevables et/ou utilisables dans le pays d'un parrain ou d'un filleul, Misterbooking pourra exceptionnellement offrir la prime concernée sous une autre forme, à sa seule convenance.

Conditions de l'offre :

- Le programme a débuté le 10 septembre 2019 et il n'est pas rétroactif. Tout parrainage proposé avant cette date ne sera pas pris en compte.
- Le parrain doit être déjà connu des équipes Misterbooking : il doit être un client, un prospect, ou faire partie du personnel d'un client.
- Les apporteurs d'affaires, partenaires ou toute autre personne ayant un accord commercial et/ou une commission de la part de Misterbooking ne sont pas éligibles.
- Les personnes physiques participant à ce programme doivent être âgées d'au moins 18 ans et avoir l'âge légal dans leur propre juridiction.
- Vous ne pouvez pas vous parrainer vous-même, ou parrainer un autre établissement que vous gérez directement ou indirectement.
- Aucune restriction géographique ne s'applique, vous pouvez recommander Misterbooking à un filleul d'un autre pays. Le parrain et le filleul peuvent être de nationalités différentes.
- Plusieurs parrains ne peuvent pas parrainer le même filleul. Le premier l'ayant inscrit sera le parrain retenu. Les inscriptions suivantes seront refusées.
- Misterbooking se réserve le droit de refuser des parrainages dont les coordonnées ne permettent pas de contacter le filleul ou d'identifier précisément le filleul et le parrain.
- Le filleul doit être un professionnel, avec un n° d'identification et de TVA valide.
- Pour être éligible, le filleul ne doit pas avoir suivi une démonstration avec le service commercial Misterbooking dans les 6 mois précédents l'e-mail le parrainant. Misterbooking se réserve le droit d'identifier et de retirer du programme un filleul ne répondant pas à ce critère.

Dispositions particulières :

- Toutes personnes participant à ce programme le fait de son plein gré. Les participants sont donc réputés comme ayant accepté les présentes conditions de parrainage.
- Toutes les primes sont entièrement discrétionnaires. Misterbooking se réserve le droit de ne pas récompenser les parrainages qu'il détermine, à sa seule discrétion, comme abusifs.
- Misterbooking est le seul décisionnaire du mode d'envoi des chèques cadeaux.
- La responsabilité de Misterbooking ne peut être engagée pour répondre aux actions de toute personne physique ou morale entreprises pour parrainer une autre personne auprès de Misterbooking. Leurs actions sont faites en leur nom propre et sous leur seule responsabilité. Les participants reconnaissent et acceptent que leurs actions sont volontaires et à leurs frais.
- Toute personne entreprenant des activités dans le cadre du parrainage ne peut être considérée comme un employé ou agent de Misterbooking. Aucune obligation ou responsabilité quelconque envers Misterbooking ne peut être créée. Les présentes conditions ne constituent pas non plus un mandat commercial.
- Ce programme de parrainage ne cède aucun droit de licence d'utilisation du nom, du logo, de la charte graphique ou de tout autre élément propre à Misterbooking.
- Misterbooking se réserve le droit de modifier ou d'arrêter à tout moment et sans préavis son programme de parrainage.

Loi applicable :

- Le droit français s'applique. Seul le tribunal d'Aix-en-Provence sera compétent en cas de litige.

Pour toute question relative à ce programme de parrainage, vous pouvez nous contacter par e-mail à commercial@misterbooking.net. Nous vous répondrons dans les plus brefs délais.